

SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**Modalités de sélection et d'affectation en 2012****Règles générales :**

- Les épreuves de sélection pour l'accès à la titularisation seront organisées non pas par secteur d'emploi mais par corps et spécialité/section/option.

- Outre les conditions d'ancienneté pour les CDD, ce seront les fonctions exercées qui détermineront l'éligibilité d'un ANT à une épreuve de sélection pour l'accès à un corps donné, et non le niveau de diplôme ou le type de contrat.

Corps d'accueil	Nombre de places ouvertes à la titularisation en 2012	Propositions concernant la sélection pour l'accès aux corps d'accueil	
		Type d'épreuve	Contenu
PCEA PLPA CPE	200	Dossier + Entretien avec un jury	1. Admissibilité : par évaluation et notation, sur la base de critères définis, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) 2. Oral d'admission : oral de 30 minutes dont 10' d'exposé et 20' d'entretien avec le jury
Attachés	11	Dossier + Entretien avec un jury	1. Épreuve écrite d'admissibilité : analyse d'un cas pratique. 2. Oral d'admission : RAEP devant un jury
TEPETA	23	Entretien avec un jury	1. Entretien avec un jury
Techniciens de Laboratoire	7	Entretien avec un jury + Épreuve pratique	1. Entretien avec un jury comprenant une épreuve pratique de mise en situation (laboratoire) avec 3 spécialités (chimie bio, biologie, génie agroalimentaire)
Secrétaires Administratifs	19	Entretien avec un jury	1. Entretien avec un jury à partir d'un dossier transmis au préalable
Adjoints Administratifs & AT de Laboratoire	40	Recrutement Échelle 3 sans concours	
	Total = 300		